AGEDI
Dépôt SOUS PREFECTURE DE GEX
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 05/12/2024
001-210100780-20241128-DE_071_2024-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHALLEX

Délibération n° 71-2024

Nombres de conseillers :	**18**	L'an deux mille vingt quatre,
En exercice :	**18**	Le 28 novembre ,
Présents :	**11**	Le Conseil Municipal de la commune de Challex, dûment convoqué, est
Votants :	**15**	réuni sous la présidence d'Aline HOFER FAVRE, maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 novembre 2024

Présents : Aline HOFER FAVRE – Michel PETER – Jean-Pierre SZWED – Brigitte FLEURY - Corentin RINALDI Jocelyne BLAZER BELTRAN - Cédric HERNALSTEENS – Marie-Julie SENEZE –Martial MEDA – Sandrine SHAW – Raquel CAJARAVILLE ORTIGUEIRA

Absents ayant donné procuration : Françoise SUDAN (procuration à Brigitte FLEURY) – Patricia ALTHERR (procuration à Sandrine SHAW) - Nolwenn SUDAN (procuration à Aline HOFER FAVRE) - Cyrielle CHAMOT (procuration à Jocelyne BLAZER BELTRAN)

Absents : Xavier MAIRE - Yohann FURNON - Nicolas JAN

Secrétaire de séance : Sandrine SHAW

Objet : Renouvellement des contrats d'assurances de la commune pour la période du 1/1/2025 au 30/12/2030

Madame le Maire informe l'assemblée que les contrats d'assurances en cours, conclus auprès de la SMACL Assurances, associée à la banque Crédit Agricole, arriveront à leur terme le 31 décembre 2024.

Face à l'augmentation générale des tarifs des compagnies d'assurances, il a été décidé de mettre en concurrence **SMACL Assurances** et **Groupama** pour choisir la meilleure offre en fonction des besoins de la commune.

Ces deux compagnies d'assurance ont remis chacun en ce qui le concerne un rapport d'analyse des offres, dont les éléments principaux sont synthétisés dans les tableaux ci-dessous

- **SMACL assurances** :
  13 998,66 €, coût annuel (en sélectionnant les franchises les plus économiques pour chaque produit)
  Garanties pour le mobilier urbain, les édifices ruraux et les monuments aux morts : **15 000 €.**

- **Groupama** :
  17 479,00 €, coût annuel,
  Garanties pour le mobilier urbain, les édifices ruraux et les monuments aux morts : **30 000 €**

L'offre de **SMACL Assurances** est **inférieure de 3 480,34 €** par rapport à celle de Groupama comme présenté dans les tableaux ci-dessous.

> Cotisations proposées

par SMACL Assurances au 27/09/2024

Proposant n° 021696/H - O20240927-002

Document à compléter et à retourner, accompagné de la décision de la personne morale signée

Produit	Indice	Cotisations annuelles TTC (1)		Souscrire (2)	Date d'effet (3)
Responsabilités	FFB 1 163,60	Sans franchise hors options	2 838,06 €	☐ oui ☐ non	
Protection juridique	FFB 1 163,60	Sans franchise	574,85 €	☐ oui ☐ non	
Protection fonctionnelle	FFB 1 163,60	Sans franchise	105,48 €	☐ oui ☐ non	
Dommages aux biens	FFB 1 163,60	Avec franchise 750€ hors franchises particulières	8 232,11 €	☐ oui ☐ non	
		Avec franchise 1500€ hors franchises particulières	7 765,82 €	☐ oui ☐ non	
Véhicules à moteur	SRA 138,40	Avec franchise 300 € hors franchises particulière	2 905,57 €	☐ oui ☐ non	
		Avec franchise 600 € hors franchises particulières	2 430,77 €	☐ oui ☐ non	
		Avec franchise 900 € hors franchises particulières	2 272,46 €	☐ oui ☐ non	
Auto collaborateurs	SRA 138,40	Sans franchise hors options	441,99 €	☐ oui ☐ non	

(1) Les cotisations sont exprimées suivant l'indice en vigueur.
(2) Cocher Oui ou Non pour indiquer votre choix.
(3) Renseigner la date d'effet souhaitée.

SMACL Assurances vous propose une offre globale à partir de : A titre indicatif, en retenant les propositions les plus économiques pour chaque produit	**13 998,66 €**

OFFRE GROUPAMA

Produits	Formules - Garanties	Cotisations annuelles TTC
Dommages aux biens-Responsabilité civile – Protection juridique		13 997 €
Assurance Auto Mission des agents et des élus	Ce contrat garantit les véhicules personnels des élus et des agents lorsqu'ils sont utilisés en mission pour le compte de la collectivité	726 €
Parc automobiles		
Tondeuse Kubota	Formule Optimum - Tous risques	345 €
Tracteur John Deere	Formule essentielle - Tiers plus	435 €
Parc matériel tracté et/ou porté	Formule Optimum - Tous risques	110 €
Fiat Doblo	Formule confort - Tous risques	587 €
Iveco Daily	Formule confort - Tous risques	1 279 €
Total parc automobiles		**2 756 €**
TOTAL GENERAL		**17 479 €**

SMACL Assurances dispose d'une expertise reconnue dans la gestion des collectivités publiques et des associations, tandis que **Groupama** se concentre principalement sur les agriculteurs, les professionnels et les entreprises.

Les contrats seront conclus pour une période de :

- 5 ans, du 01/01/2025 au 31/12/2030 pour **SMACL assurances**. Le contrat pourra être résilié annuellement moyennant un préavis de 4 mois pour l'assuré et l'assureur avant l'échéance annuelle fixée au 1er janvier
- 1 an, du 01/01/2025 au 31/12/2025 pour **Groupama** et sera reconduit automatiquement d'année en année. Le délai de dénonciation sera de 2 mois au moins avant la date d'échéance annuelle

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- de retenir l'offre de SMACL Assurances aux conditions mentionnées dans les offres
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette consultation et au renouvellement des contrats pour la période du 1/1/2025 au 30/12/2030
- **de confirmer** que les crédits nécessaires au renouvellement des contrats d'assurances sont inscrits au budget communal.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus «

Pour extrait conforme,
Fait à Challex, le 28 novembre 2024

Le Maire,



Le Maire certifie exécutoire la présente délibération compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture et affichée le :

06 DEC. 2024